

Monsieur le Président, le préambule de la Charte de l'OEA stipule que «la démocratie représentative est une condition indispensable de la stabilité, de la paix et du développement dans la région». Il s'agit là d'un principe fondamental pour l'Organisation et pour tous les États qui en sont membres.

Il est important que nous nous rappelions ces faits, particulièrement ici, au Chili, où la longue tradition démocratique a été restaurée par la volonté du peuple.

Monsieur le Président, nous devons nous féliciter que tous les pays présents à cette rencontre de l'OEA jouissent maintenant d'un gouvernement démocratique. C'est un moment extraordinaire qu'il faut célébrer. Toutefois, il est essentiel que l'Organisation et les États qui en sont membres saisissent cette occasion unique de consolider la démocratie dans toute la région.

L'an dernier, le Canada a proposé la création d'une unité du développement démocratique au Secrétariat général de l'OEA. Nous nous sommes réjouis du fait que tous les membres de l'OEA ont approuvé cette proposition. À notre avis, ils ont ainsi réaffirmé leur foi dans les valeurs fondamentales de l'Organisation.

Depuis un an, le Secrétariat fournit un service inestimable à la démocratie en surveillant des élections. Il a contribué de façon importante aux processus électoraux au Nicaragua, en Haïti, au Salvador, au Surinam et au Paraguay. Toutefois, la tenue d'élections n'est qu'un des aspects d'une démocratie solide.

Selon la Charte, un des buts de l'OEA est de promouvoir et de consolider la démocratie représentative. Nous estimons que l'OEA, par l'intermédiaire du Centre de l'Unité de promotion de la démocratie, peut aider au renforcement des diverses institutions essentielles à des sociétés démocratiques.

Je tiens à rappeler que nous souhaitons aider à l'établissement complet de l'Unité de promotion de la démocratie dès que possible.

La réapparition de la démocratie et le respect croissant des droits de la personne dans les Amériques ont raffermi les fondements de l'OEA.

Le Canada applaudit à l'excellent travail de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

La candidature à la Cour de Madame la juge Bertha Wilson, éminente juriste canadienne qui était encore tout récemment juge à la Cour suprême du Canada, témoigne de l'importance que nous